

# APPEL À PROJETS AIDANTS 2021



En 2021,

Crédit Agricole Assurances  
finance votre projet associatif  
en faveur des aidants.

[www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com)



ASSURANCES



**Pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive, Crédit Agricole Assurances lance un appel à projets national en faveur des organismes d'intérêt général qui soutiennent les proches aidants. Depuis 2010, ce sont 171 associations ou organismes d'intérêt général qui ont été soutenus financièrement.**

Pour cette nouvelle édition, Crédit Agricole Assurances poursuit son engagement auprès des aidants en faisant le choix de soutenir des projets visant trois thématiques : la valorisation des initiatives face à la crise Covid, le développement de l'habitat partagé et regroupé et le relayage.

## 1 [ LA VALORISATION DES INITIATIVES FACE À LA CRISE COVID

Les épisodes de confinement et l'application des mesures sanitaires ont eu des conséquences très difficiles pour les proches aidants. De multiples initiatives ont émergé pour lutter contre l'isolement, faciliter la recherche de solutions ou apporter de l'écoute et du soutien aux personnes en deuil. Des actions ont pu voir le jour grâce à des partenariats entre différents acteurs, sanitaires, sociaux et médico-sociaux. En quoi ces initiatives peuvent-elles transformer la manière d'accompagner les proches aidants ?

Les projets attendus sont des retours d'expérience qui visent à capitaliser et modéliser les actions de soutien aux aidants mises en place pendant la crise sanitaire.

## 2 [ LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT PARTAGÉ ET REGROUPÉ

Entre l'hébergement en établissement et le maintien à domicile, la recherche de nouvelles alternatives génère depuis quelques années de multiples projets d'habitats inclusifs, accompagnés et insérés dans la vie locale. Ces projets sont parfois directement issus de collectifs de proches aidants, qui s'organisent et mutualisent leurs ressources pour inventer de nouvelles formes d'accompagnement plus orientées sur l'autonomie des personnes aidées. De quelles façons les proches aidants peuvent-ils contribuer au développement de l'habitat partagé et regroupé ?

Les projets attendus sont des dispositifs d'habitats partagés et regroupés, en conception ou déjà existants, dans lesquels les proches aidants sont les fondateurs.

## 3 [ LE RELAYAGE

Depuis le lancement de l'expérimentation sur le relayage, des services d'aide et d'accompagnement à domicile proposent des prestations de répit de longue durée à domicile. Parmi eux, certains mettent en œuvre le modèle du Baluchonnage, d'autres interviennent dans le cadre d'une activité mandataire, d'autres encore se spécialisent sur certains publics de personnes aidées... A quelles conditions les diverses expérimentations permettront-elles de définir une offre de relayage, adaptée aux besoins des personnes et aux attentes des proches aidants ?

Les projets attendus sont des évaluations sur les impacts des différentes modalités de relayage.



## QUI SONT LES AIDANTS ?

« Une personne qui vient en aide de manière régulière, à titre non professionnel, pour accomplir une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne d'une personne âgée en perte d'autonomie peut être considérée comme un proche aidant. Ainsi, peut être considéré comme proche aidant de la personne aidée : son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent, un allié ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables. »

Source : Loi d'adaptation de la société au vieillissement

## Comment répondre ?

Du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2021 inclus, déposez votre dossier de candidature sur le site internet [www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com)

## Qui peut participer ?

Tout organisme d'intérêt général à but non lucratif en capacité de produire des reçus fiscaux et portant un projet concret, ponctuel ou récurrent répondant aux besoins des aidants **sur une ou plusieurs thématiques identifiées pour cet appel à projets exclusivement.**

*Une structure ne pourra pas être financée plus de trois années consécutives.*

## Quels critères d'appréciation de votre projet ?

- Correspondances avec une ou plusieurs thématiques indiquées précédemment
- Impact réel et durable envers les aidants
- Faisabilité opérationnelle et financière
- Existence d'un dispositif d'évaluation (indicateurs de suivi, évaluation des risques).

## Quel est le montant de la dotation globale de l'appel à projets ?

Crédit Agricole Assurances consacre une enveloppe de 150 000 euros à cet appel à projets, ce qui permettra de soutenir une dizaine de projets.